UN PAS AVEC VOUS

Bulletin d'informations générales de la Municipalité de Mauborget

N° 02 09 mars 2006 /ag

Stationnement sur la voie publique

Nous vous rappelons qu'il est interdit de parquer son véhicule et d'encombrer la voie publique inopinément, par respect des usagers. En cas de nécessité, la Municipalité fera évacuer les véhicules aux frais du propriétaire.

Déchets encombrants

Les déchets encombrants sont à déposer dans la benne sur la Côte aux dates qui vous sont communiquées par la Municipalité et non à la déchetterie du centre du village. Par conséquent nous vous demandons de garder vos déchets encombrants à votre domicile.

Coup de balai

Nous vous informons que le Coup de balai 2006, aura lieu le samedi 20 mai 2006. Des informations ultérieures vous parviendront en temps utiles.

Conseil Général

La séance du prochain conseil général agendée au 23 mars prochain est renvoyée à une date ultérieure, encore inconnue de la Municipalité.